

DIRECTION  
DES FINANCES

TEL. 05.53.93.47.17

MAIL [lbordin@mairie-marmande.fr](mailto:lbordin@mairie-marmande.fr)

Affaire suivie par Laurent BORDIN

Marmande le 20 Mars 2023

---

## NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

---

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

De plus, la loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le budget primitif 2023, disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2023 a été bâti sur les bases du **Rapport d'Orientations Budgétaires** présenté en Conseil Municipal le 20 Février 2023 et établi avec la volonté de mettre en œuvre le projet municipal tel que défini dans le **Rapport d'Orientations Politiques** adopté le 20 février 2023.

Le BP 2023 traduit en moyens financiers le renforcement de la volonté d'aller plus loin dans la mise en œuvre des deux piliers transversaux du projet municipal, à savoir la **participation citoyenne** et la **transition écologique**, et s'inscrit dans la lignée des deux précédents budgets en répondant aux impératifs suivants :

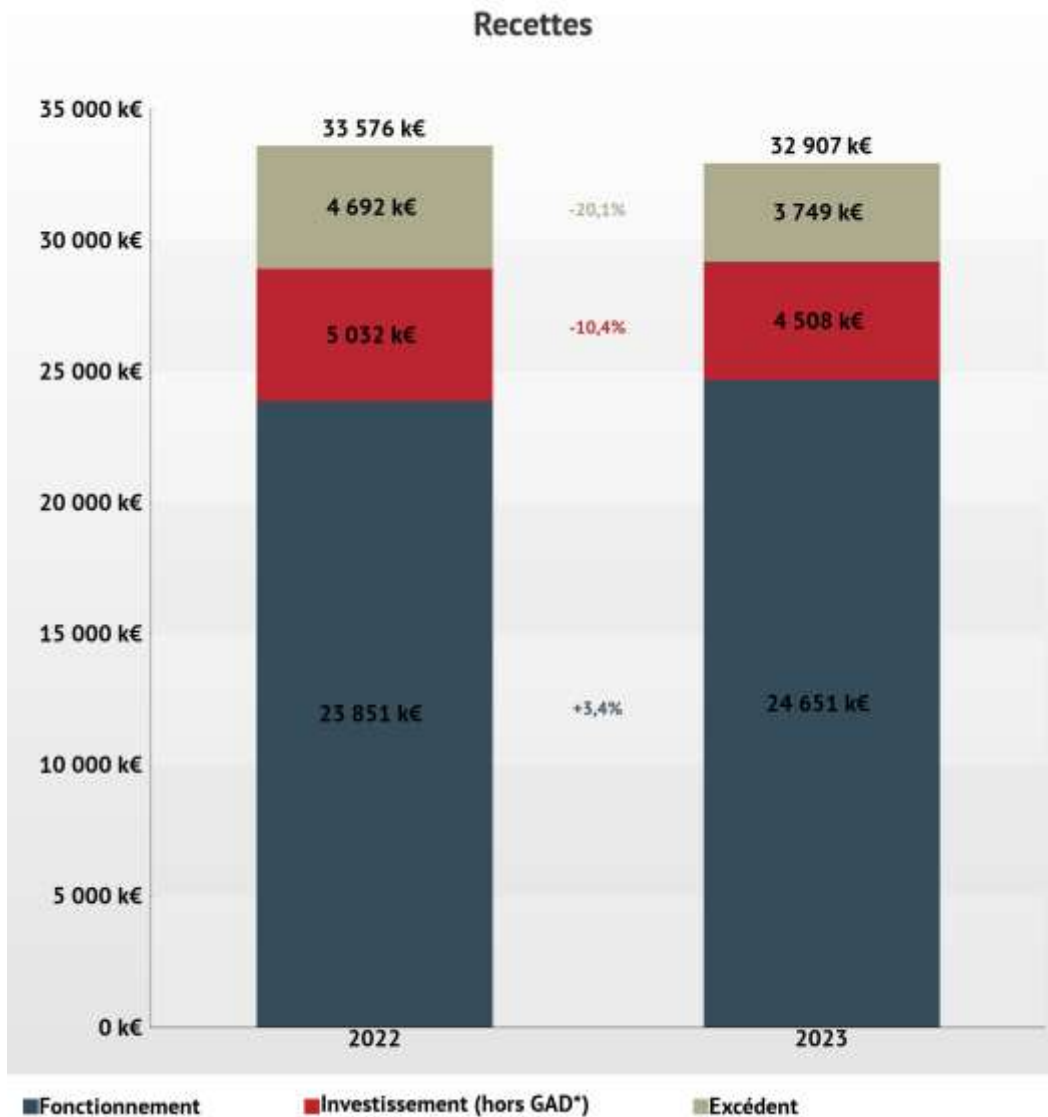
- ✓ Maintenir :
  - un effort d'équipement visant à :
    - conserver le patrimoine en bon état
    - réduire les consommations des fluides tout en réduisant l'empreinte carbone des bâtiments
    - améliorer le bien-être des usagers ainsi que les conditions de travail des agents
  - une qualité du service public communal

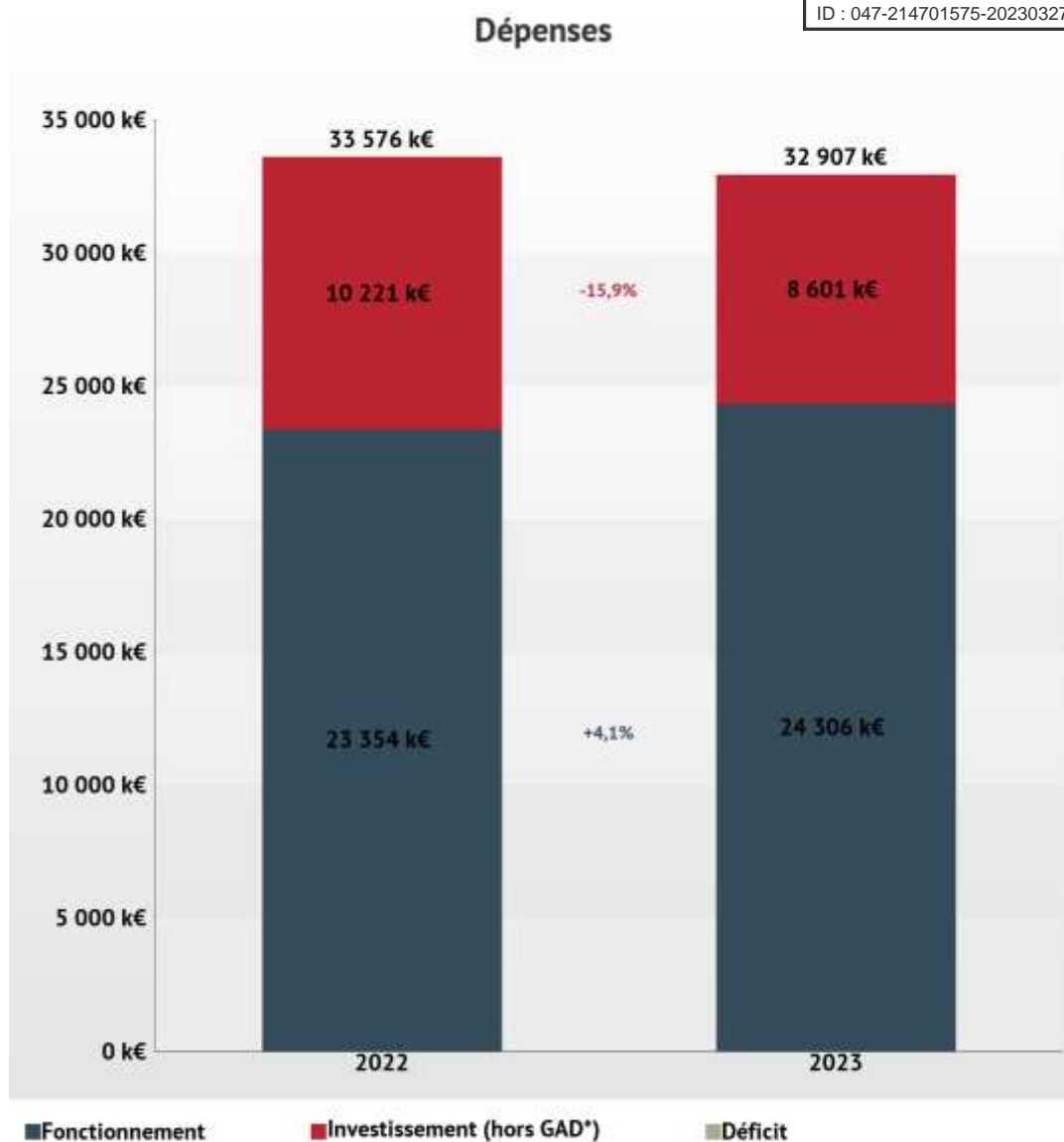
- des équilibres financiers dans le plus strict respect des procédures
- ✓ Maîtriser les dépenses de fonctionnement, et notamment les dépenses de personnel
- ✓ Stabiliser l'endettement avec une capacité de désendettement inférieure à 11 ans
- ✓ Augmenter le taux d'épargne brute à plus de 10 %
- ✓ Ne pas alourdir la fiscalité
- ✓ Bénéficier au maximum des financements externes et notamment du plan de relance

Cette note est présentée avec la reprise des résultats de l'exercice 2022.

## Budget Principal

Les grandes masses financières des budgets primitifs 2022 et 2023 :





## I) SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement du budget primitif 2023 s'équilibre à 27 746 116,59 €, soit un budget en hausse par rapport à celui de 2022 (26 369 421,16 €) :

### 1-1 Recettes :

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 27 746 116,59 €.

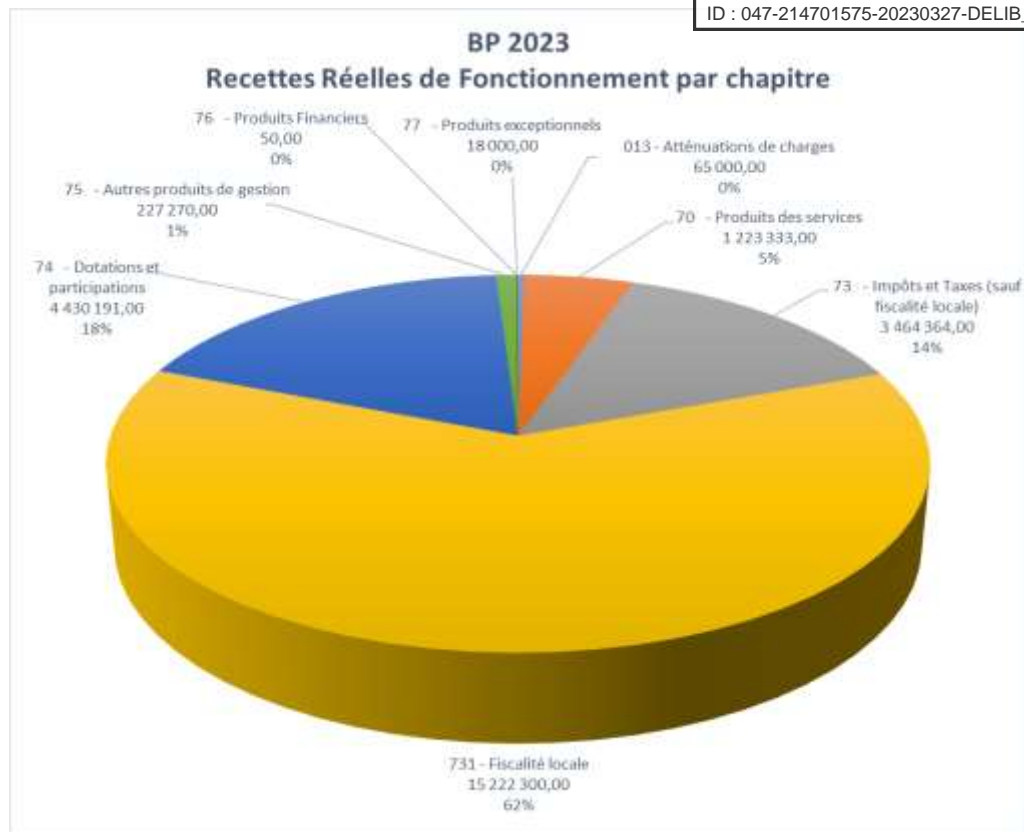
Elles se répartissent comme suit :

- Le poste le plus important des recettes est constitué par les encaissements **des impôts et taxes** qui représentent 75,81 % des recettes réelles de la ville soit 18 686 664 €.
- Le deuxième poste le plus important est celui concernant **les dotations et participations** pour un montant de 4 430 191 € (soit 18 % des recettes réelles de fonctionnement).

- o **Le produit des domaines et de gestion courante**, qui représente ~~9,55 %~~ des recettes réelles de la ville, s'élève à 1 450 503 €.
- o Sont compris également dans les recettes de fonctionnement, **le montant des travaux en régie** budgétés à hauteur de 150 000 € cette année, **les produits financiers** (50,00 €), ainsi que **les produits spécifiques** (mandats annulés sur exercices antérieurs pour 18 000 €).
- o Enfin, dans les recettes de fonctionnement est inclus le montant de **l'excédent cumulé** reporté de l'exercice 2022 pour 2 940 041,05 €.

**► RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNÉES 2022 et 2023**

Chapitre	BP 2022	Chapitre	BP 2023
013 - Atténuations de charges	156 500,00	013 - Atténuations de charges	65 000,00
70 - Produits des services	1 268 420,00	70 - Produits des services	1 223 333,00
73 - Impôts et Taxes	3 467 616,43	73 - Impôts et Taxes (sauf fiscalité locale)	3 464 364,00
731 - Fiscalité locale	14 513 992,00	731 - Fiscalité locale	15 222 300,00
74 - Dotations et participations	4 305 125,00	74 - Dotations et participations	4 430 191,00
75 - Autres produits de gestion	129 650,00	75 - Autres produits de gestion	227 270,00
76 - Produits Financiers	60,00	76 - Produits Financiers	50,00
77 - Produits exceptionnels	10 000,00	77 - Produits exceptionnels	18 000,00
78 - Reprises su provisions		78 - Reprises su provisions	0,00
042 - Opérations d'Ordre	203 890,12	042 - Opérations d'Ordre	155 567,54
002 - Résultat antérieur	2 314 167,61	002 - Résultat antérieur	2 940 041,05
<b>TOTAL</b>	<b>26 369 421,16</b>	<b>TOTAL</b>	<b>27 746 116,59</b>



**Chapitre 013** : Il comprend notamment **les remboursements de rémunérations et charges sociales du personnel** suite à une prise en charge par la Sécurité Sociale (agents non titulaires) ou par l'assurance statutaire de la collectivité (agents titulaires).

**Chapitre 70** : Il concerne **les produits des services, du domaine et des ventes diverses**.

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour le conservatoire de musique et de danse, la restauration scolaire, par les remboursements effectués par VGA, ainsi que par les clubs sportifs suite à la mise à disposition du personnel. Le montant des recettes prévues pour ces postes est de l'ordre de 998 000 € soit plus de 80% du montant des recettes de ce chapitre. Les remboursements de salaires versés par la société ELIOR (prestataire restauration scolaire) s'achèvent à compter de l'exercice 2023 ; ils représentaient un montant d'environ 75 000 €.

D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre, notamment les redevances d'occupation du domaine public pour 42 000 € ou encore les concessions dans les cimetières pour 20 100 euros.

**Chapitre 73** : il contient trois recettes importantes :

- **L'attribution de compensation** versée par Val de Garonne Agglomération pour un montant de 3 243 364 € ;
- **Le fonds de péréquation de recettes fiscales communale et intercommunales (FPIC)** évalué à 220 000 € ;
- **La taxe sur les terrains constructibles** pour 1 000 €.

**Chapitre 731** : Ce chapitre, sur la fiscalité locale, comprend :

- **Le produit des contributions directes pour un montant de 13 950 000 €**

La loi de Finances 2022 a prévu une revalorisation des bases d'imposition de 7,1 % sur le foncier et sur la taxe d'habitation des résidences secondaires.  
 Les taux communaux ne sont pas modifiés en 2023.

- **La taxe additionnelle aux droits de mutation avec une prévision de 600 000 €**
- **La taxe locale sur la publicité extérieure pour environ 175 000 €**
- **La taxe sur la consommation finale d'électricité pour 400 000 €**
- **Les droits de place pour 87 300 €**

**Chapitre 74** : Il comptabilise principalement **les dotations de l'Etat et des participations diverses** :

- La dotation forfaitaire de la DGF
- La DSU et la DSR
- Les dotations de compensation au titre des exonérations fiscales
- Le FCTVA en fonctionnement

	BP 2022	BPP 2023	VARIATION ANNUELLE MOYENNE OU MONTANT MOYEN SUR LA PERIODE
<b>DOTATIONS &amp; PARTICIPATIONS (R74)</b>	<b>4 305 125 €</b>	<b>4 430 191 €</b>	<b>2,91 %</b>
Dotation forfaitaire (R74 111)	1 250 000 €	1 250 000 €	
DSR (R741 121)	410 000 €	450 000 €	9,76 %
DSU (R741 123)	490 000 €	530 000 €	8,16 %
Dotat' Intercommunale (R741 124)	0 €	0 €	
Dotat' compensation EPCI (R741 125)	0 €	0 €	
DNP (R741 127)	200 000 €	260 000 €	30 %
Autres R741	0 €	0 €	
Emploi d'avenir (R74 712)	0 €	0 €	
Départements (R7473)	75 000 €	83 600 €	11,47 %
Communes (R7474)	54 200 €	54 200 €	
EPCI (R7475)	205 000 €	167 000 €	-18,54 %
Autres organismes (R7476)	401 000 €	461 033 €	14,97 %
Dotations et compensations TP (R74 831)	0 €	0 €	
Compensation Exo Taxes foncières (R74 833)	1 112 815 €	1 018 569 €	-8,47 %
Compensation Exo Taxes habitation (R74 834)	0 €	0 €	
Autres R74	107 110 €	155 789 €	45,45 %

Il y a également **diverses participations de collectivités territoriales et autres organismes** et notamment :

- La CAF pour l'enfance et la jeunesse (plus de 400 000 €) ;
- L'Etat pour les rythmes scolaires (65 500 €) ;
- Le Conseil Départemental pour le conservatoire (50 000 €) et l'utilisation des gymnases (33 600 €) ;
- Les compensations de l'Etat concernant les exonérations de taxe d'habitation et de taxes foncières pour 1 018 569 €.

**Chapitre 75** : Il s'agit **des autres produits de gestion courante** comme :

- Le produit des locations des immeubles communaux (78 420 €) ;
- Les indemnités de sinistres et produits exceptionnels divers (145 800 €)

**Chapitre 76** : il s'agit de **rémunérations de parts sociales** détenues par la collectivité.

**Chapitre 77** : il comprend **les prévisions d'annulations de mandats sur exercices précédents** (18 000 €).

**Chapitre 042** : il concerne **des opérations d'ordre budgétaire** :

- La comptabilisation des travaux en régie pour 150 000 €

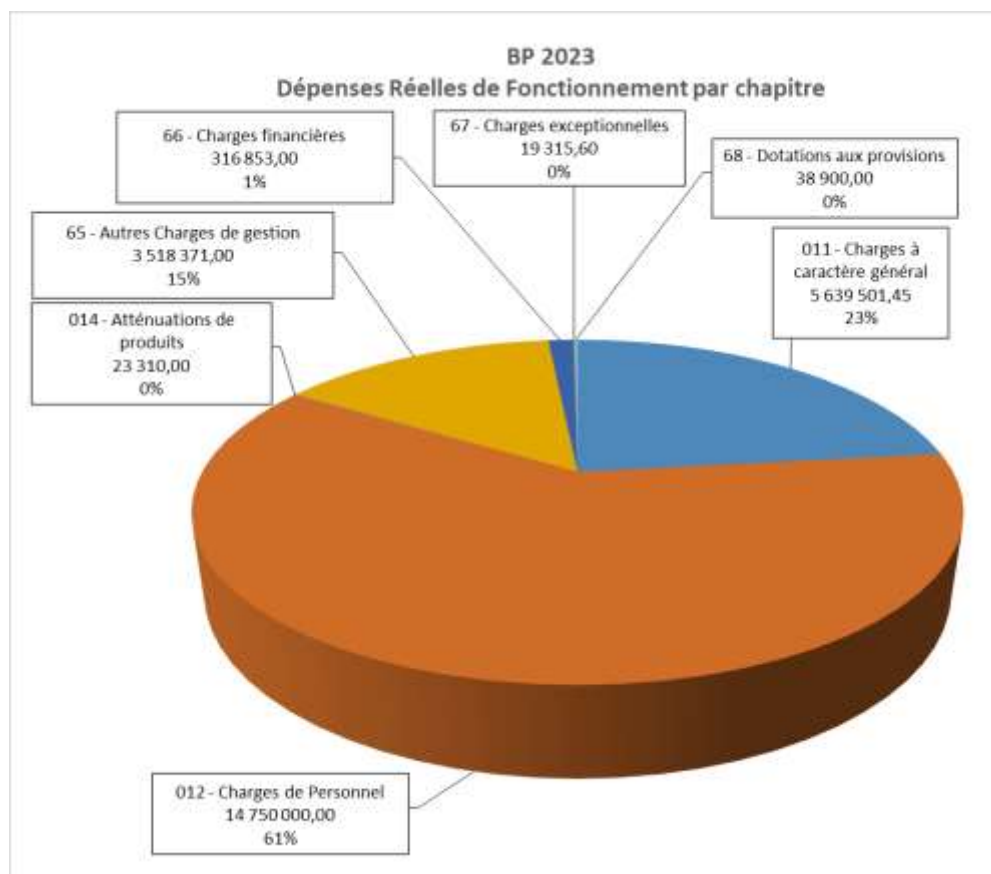
- o La quote-part des subventions reçues et amortissables pour 5 637,84 €.

## 1-2 Dépenses :

Le montant des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 27 746 116,59 €.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	BP 2022	Chapitre	BP 2023
011 - Charges à caractère général	5 525 943,04	011 - Charges à caractère général	5 639 501,45
012 - Charges de Personnel	13 971 700,00	012 - Charges de Personnel	14 750 000,00
014 - Atténuations de produits	20 000,00	014 - Atténuations de produits	23 310,00
65 - Autres Charges de gestion	3 461 998,21	65 - Autres Charges de gestion	3 518 371,00
66 - Charges financières	322 356,51	66 - Charges financières	316 853,00
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00	67 - Charges exceptionnelles	19 315,60
68 - Dotations aux provisions	42 405,00	68 - Dotations aux provisions	38 900,00
023 - Virement à l'investissement	2 200 000,00	023 - Virement à l'investissement	2 524 847,14
042 - Opérations d'ordre	815 018,40	042 - Opérations d'ordre	915 018,40
<b>TOTAL</b>	<b>26 369 421,16</b>	<b>TOTAL</b>	<b>27 746 116,59</b>



### **Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : 5 639 501,45 €**

Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais

d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et matériaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance...

Ces postes représentent près du quart des dépenses réelles de fonctionnement.

**Chapitre 012 : Dépenses de personnel** pour un montant de 14 750 000 €

Au vu du contexte économique et social, la prévision budgétaire pour la masse salariale est établie sur une hypothèse intégrant notamment les éléments suivants :

- une nouvelle hausse de 3% du point d'indice des fonctionnaires à compter du mois de juillet 2023 (impact évalué à 205 000 €) ;
- l'augmentation du montant plancher d'IFSE pour les personnels municipaux ;
- l'augmentation d'un point de la cotisation à la CNRACL (+ 73.000 €).

Au-delà des rémunérations, d'autres postes de dépenses sont importants dans ce chapitre :

- L'assurance des risques statutaires (décès, invalidité et accidents du travail) prévue à hauteur de 116 000 € ;
- Le versement au CNAS pour 87 500 euros
- La participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire des agents (10 € par agent et par mois) ainsi que des conjoints et des enfants (5€ par personne et par mois)
- Le remboursement à VGA des animateurs CLAE pour 450 000 € environ
- Le remboursement à VGA des animateurs de l'OPAH RU pour 27 000 euros

	BP 2022	BPP 2023	VARIATION ANNUELLE MOYENNE DU MONTANT MOYEN SUR LA PÉRIODE
<b>DÉPENSES DE PERSONNEL (D012)</b>	<b>13 971 700 €</b>	<b>14 750 000 €</b>	<b>5,57 %</b>
Autres personnel extérieur (D 6218)	39 100 €	35 000 €	-10,49 %
Impôts et taxes (D 633 hors 6331)	314 200 €	301 660 €	-3,99 %
Versement transport (D 6331)	58 900 €	57 255 €	-2,79 %
Rémunérations principales (D 64 111)	6 818 300 €	7 255 400 €	6,41 %
Supplém. salariaux (D 64 112)	77 750 €	77 750 €	
Autres indemnités (D 64 118)	804 100 €	865 170 €	7,59 %
Non titulaires (D 64 13)	1 396 700 €	1 454 150 €	4,11 %
Insertion (D 6416)	6 000 €	0 €	-100 %
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. (D 6451)	1 504 000 €	1 596 400 €	6,14 %
Cotisations aux caisses de retraites (D 6453)	2 114 300 €	2 290 000 €	8,31 %
ASSEDIC (D 6454)	57 550 €	59 200 €	2,87 %
Cotisations pour assurance du personnel (D 6455)	105 000 €	116 300 €	10,76 %
Cotisations aux autres organismes (D 6458)	0 €	0 €	
Autres charges sociales (D 647)	90 000 €	94 700 €	5,22 %
Autres	585 800 €	547 015 €	-6,62 %

**Chapitre 014 : Atténuations de produits** : 23 310 €

Il s'agit des dégrèvements accordés par délibération du Conseil Municipal :

- Dégrèvement du foncier non bâti en faveur des jeunes agriculteurs ;
- Dégrèvement de taxe d'habitation sur les locaux vacants.

**Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante** : 3 518 371 €

Ce chapitre concerne :

- **Le contingent du service incendie** : 35,50 euros par habitant soit environ 620 000 € pour 2023 (+4,2 % de la contribution par habitant) ;
- **Le versement des indemnités des élus** pour 261 820 € ;
- **Les subventions de fonctionnement aux associations** pour 1 019 500 € ;

- **La subvention au CCAS** qui s'élève à 880 000 € en 2023,
- **La subvention à la CFP** qui s'élève à 150 000 €, une part de la subvention étant désormais versée directement en investissement.

Dans ce chapitre, figurent également **les subventions d'équilibre prévisionnelles des budgets annexes** suivants :

### Le parc de stationnement

BP 2011 : 222 725.25 €	Versé : 219 918.00 €
BP 2012 : 208 435.02 €	Versé : 199 901.00 €
BP 2013 : 202 099.40 €	Versé : 202 089.00 €
BP 2014 : 227 639.14 €	Versé : 227 529.00 €
BP 2015 : 211 507.17 €	Versé : 211 286.00 €
BP 2016 : 199 860.03 €	Versé : 190 030.00 €
BP 2017 : 195 150.00 €	Versé : 229 021.40 €
BP 2018 : 203 039.79 €	Versé : 203 039.79 €
BP 2019 : 140 000.00 €	Versé : 74 025.39 €
BP 2020 : 40 689.38 €	Versé : 67 276.83 €
BP 2021 : 53 287.20 €	Versé : 69 053.67 €
BP 2022 : 65 678,46 €	Versé : 60 000,00 €

Prévisions BP 2023 : 70 000 €

### La salle de spectacles du Comoedia

BP 2016 : 102 645.00 €	Versé : 102 645.00 €
BP 2017 : 169 356.83 €	Versé : 169 356.83 €
BP 2018 : 157 817.77 €	Versé : 157 817.77 €
BP 2019 : 178 265.00 €	Versé : 178 265.00 €
BP 2020 : 182 704.71 €	Versé : 182 704.71 €
BP 2021 : 63 394.83 €	Versé : 63 394.83 €
BP 2022 : 323 121,68 €	Versé : 323 121,68 €

Prévisions BP 2023 : 330 000 €

### CESAmé

BP 2021 : 164 228.90 €	Versé : 164 228.90 €
BP 2022 : 90 156,91 €	Versé : 60 000,00 €

Prévisions BP 2023 : 130 000 €

Ces subventions d'équilibre seront définitivement calculées en fin d'exercice 2023 afin de les ajuster aux besoins réels de financement de ces budgets annexes.

Ces ajustements comptables font l'objet d'une délibération spécifique, par budget annexe lors du dernier conseil municipal de l'année.

### Chapitre 66 : Intérêts de la dette :

Ce chapitre comprend, pour l'essentiel, le remboursement des intérêts de la dette à hauteur de 310 524 €.

### Chapitre 67 : Charges spécifiques :

Il s'agit de prévisions à hauteur de 19 315 € concernant d'éventuels incidents d'annulation sur exercices précédents et dont une partie a été réalisée.

**Chapitre 68 : Dotations aux provisions :**

Il s'agit des dotations aux provisions semi-budgétaires rendues obligatoires par la mise en place de la nomenclature comptable M57 :

- Dotations aux provisions pour risques et charges liés aux Comptes Epargne Temps pour 18 900 € ;
- Dotations aux provisions pour risques et charges liés aux créances douteuses, susceptibles de ne pas être recouvrées pour 20 000.00 €.

**Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement :**

Cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement et est prévue à hauteur de 2 524 847,14 €.

**Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections :**

Il s'agit des dotations aux amortissements des immobilisations (850 000 €) et des charges financières à répartir (65 018,40 €).

Ces opérations constituent des dépenses de fonctionnement et des recettes d'investissement et contribuent à l'autofinancement de la section investissement.

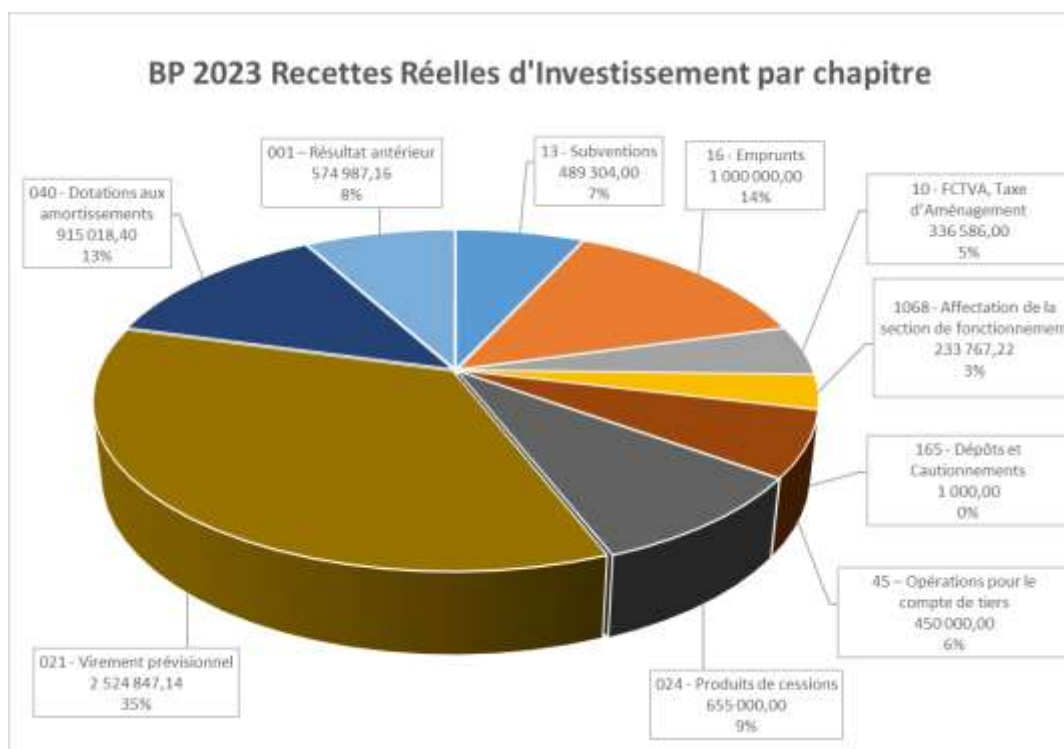
## 2) Section d'Investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 8 756 428,34 €, y compris les restes à réaliser (1 575 918,42 € en recettes et 2 384 672,80 € en dépenses).

### 2-1 Recettes :

#### ► RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2022 et 2023

Chapitre	BP 2022	BP 2023
13 - Subventions	1 031 979,50	489 304,00
16 - Emprunts	1 600 000,00	1 000 000,00
10 - FCTVA, Taxe d'Aménagement	550 000,00	336 586,00
1068 - Affectation de la section de fonctionnement	754 763,37	233 767,22
165 - Dépôts et Cautionnements	1 000,00	1 000,00
21 – Immobilisations corporelles	0,00	
23 – Régularisation CVCV		
45 – Opérations pour le compte de tiers	540 000,00	450 000,00
024 - Produits de cessions	600 000,00	655 000,00
021 - Virement prévisionnel	2 200 000,00	2 524 847,14
040 - Dotations aux amortissements	815 018,40	915 018,40
041 – Opérations patrimoniales	172 408,25	
001 – Résultat antérieur	1 622 899,11	574 987,16
<b>TOTAL</b>	<b>9 888 068,63</b>	<b>7 180 509,92</b>



Les recettes sont constituées par :

- **Un emprunt** à hauteur de 1 500 000 €

- **Le fonds de compensation de la TVA** pour un montant évalué à 186 586 €
- **La taxe d'aménagement** pour environ 150 000 €
- **Les recettes d'amortissement** pour 850 000 €
- **Les subventions** inscrites au BP 2023 suivantes :

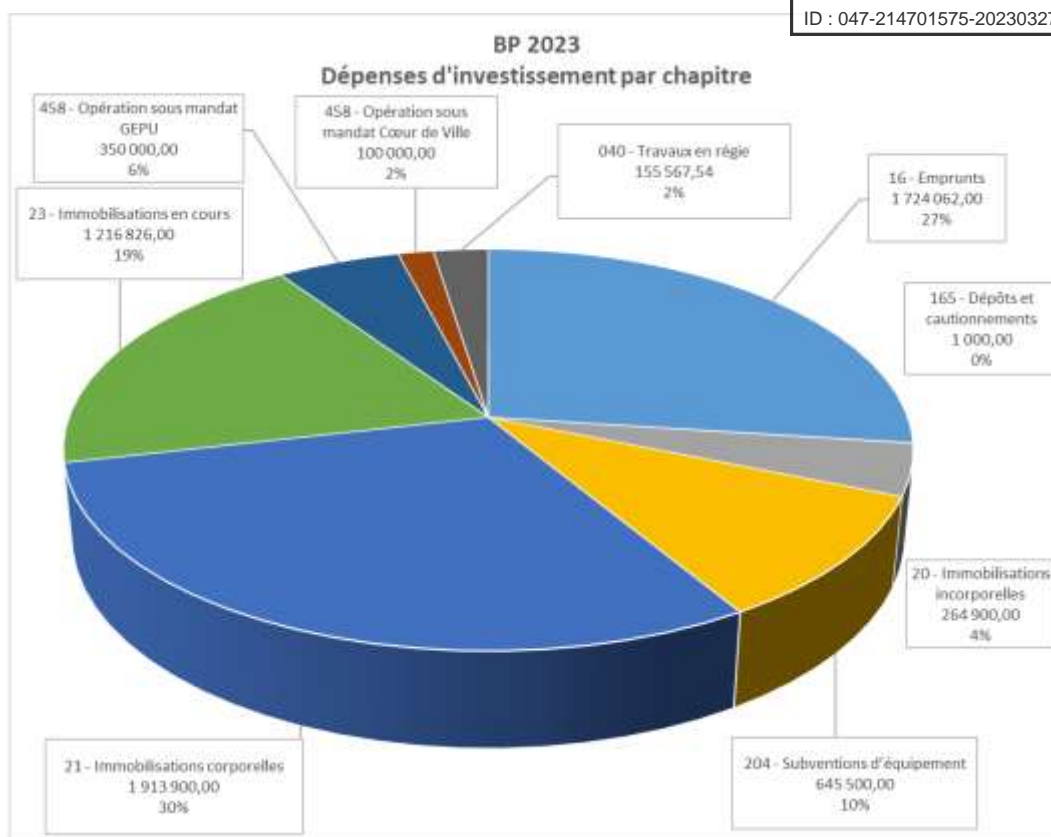
Fonds Vert – Plan led	50 000 €
Dotation de solidarité Etat – Intempéries février 2021	75 000 €
Agence de l'Eau – Dispositif d'arrosage du Golf	49 018 €
CAF – Mini bus Tempo Jeunes	17 500 €
DRAC – Achats d'œuvres d'art	1 750 €
Conseil Régional – Achats d'œuvres d'art	2 650 €
Conseil Départemental – Achats d'œuvres d'art	1 750 €
Conseil Départemental – Fonds territorial Espiet	85 636 €

- **Est également inscrite la vente d'éléments d'actifs :**
  - Un bâtiment de l'îlot des Capucins pour un montant de 600 000 € ;
  - Une maison située Terrasses du Carrousel, pour 55 000 €.

## **2.2 Dépenses :**

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNÉES 2022 et 2023**

Chapitre	BP 2022	BP 2023
13 - Attribution de compensation Inv.	540 000,00	
16 - Emprunts	1 660 000,00	1 724 062,00
165 - Dépôts et cautionnements	1 000,00	1 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	304 560,00	264 900,00
204 - Subventions d'équipement	174 500,00	645 500,00
21 - Immobilisations corporelles	1 628 018,71	1 913 900,00
23 - Immobilisations en cours	2 286 029,07	1 216 826,00
458 - Opération sous mandat GEPU	540 000,00	350 000,00
458 - Opération sous mandat Cœur de Ville		100 000,00
040 - Travaux en régie	203 890,12	155 567,54
041 - Opérations patrimoniales	172 408,25	
001 - Résultat antérieur		
<b>TOTAL</b>	<b>7 510 406,15</b>	<b>6 371 755,54</b>



Les principales dépenses de l'année 2023 :

**CADRE DE VIE** **2 614 588 €**

Dont :

➤ Aménagements urbains	1 080 588 €
➤ CESAme	220 000 €
➤ Cimetières	20 000 €
➤ Défense extérieure contre l'incendie	27 500 €
➤ Déplacements doux	27 000 €
➤ Logement et habitat	25 000 €
➤ Matériel de transport	234 000 €
➤ OPAH - RU travaux	65 000 €
➤ Opération façade	20 000 €
➤ Plan local d'urbanisme	80 000 €
➤ Programme d'Intérêt Général V3G 2022-2024	19 500 €
➤ Règlement local de publicité	20 000 €
➤ Renouvellement urbain	25 000 €
➤ Réseau de collecte des eaux pluviales urbaines	406 000 €
➤ Réseaux d'électrification	30 000 €
➤ Schéma directeur accessibilité	100 000 €
➤ Voirie	150 000 €

**CITOYENNETE** **175 000 €**

Dont :

➤ Jardins familiaux	80 000 €
➤ Signalétique	15 000 €
➤ Vie Citoyenne	80 000 €

**CULTURE** **197 000 €**

Dont :

➤ Archives	127 000 €
➤ Bâtiments culturels	13 000 €
➤ Conservatoire	10 000 €
➤ Instruments de musique	10 000 €
➤ Médiathèque	27 500 €

### **EDUCATION ET JEUNESSE** **284 643 €**

Dont :

➤ Centre de la Formation Professionnelle	150 000 €
➤ Ecoles	76 643 €
➤ Matériel	22 000 €
➤ Matériel de restauration	20 000 €
➤ Matériel informatique	10 000 €

### **SOCIAL** **39 060 €**

Dont :

➤ Maison des associations caritatives	12 000 €
➤ Pôle Social	27 060 €

### **SPORT** **134 835 €**

Dont :

➤ Golf	10 335 €
➤ Matériel	15 000 €
➤ Matériel de transport	35 000 €
➤ Salle Ladevèze	45 000 €
➤ Stade Michelin	21 000 €

### **TRANQUILITE ET SALUBRITE PUBLIQUES** **98 900 €**

Dont :

➤ Matériel	23 900 €
➤ Matériel roulant	35 000 €
➤ Vidéoprotection	40 000 €

### **TRANSITION ECOLOGIQUE** **342 500 €**

Dont :

➤ Eclairage Public	102 000 €
➤ Ecoles	80 000 €
➤ Economies d'énergies	115 000 €

### **DIVERS** **604 600 €**

Dont :

➤ Bâtiments divers	87 000 €
➤ Eclairage Public	10 000 €
➤ Foncier et Patrimoine	20 000 €
➤ Logiciels	24 900 €
➤ Matériel	69 000 €
➤ Matériel de transport	161 000 €
➤ Matériel et outillage	10 000 €
➤ Matériel informatique	32 157 €
➤ Matériel roulant	33 000 €
➤ Mobilier	32 100 €
➤ Mobilier de bureau	10 000 €
➤ Mobilier urbain	53 000 €
➤ Sécurité des bâtiments communaux	15 500 €

# Les Budgets annexes

## 1) Budget annexe Parc de stationnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 155 020 € et celle d'investissement à 163 713,89 €.

La subvention du budget principal de 70 000 € doit permettre de financer le remboursement de l'échéance d'emprunt 2023 pour un montant de 21 366 euros ainsi qu'une partie des charges de personnel.

## 2) Budget annexe de Production d'Energie Renouvelable

### 2.1 Section d'exploitation :

La section d'exploitation s'équilibre à 617 236,58 €. Le résultat de fonctionnement antérieur reporté est de 361 200,99 €.

L'évolution de la production se présente comme suit :

- 2011 : 114 970,03 €
- 2012 : 193 350,29 €
- 2013 : 261 128,42 €
- 2014 : 255 620,29 €
- 2015 : 242 402,87 €
- 2016 : 254 964,27 €
- 2017 : 248 836,32 €
- 2018 : 250 851,78 €
- 2019 : 259 429,33 €
- 2020 : 247 014,16 €
- 2021 : 234 030,94 €
- 2022 : 221 317,82 €

Estimation prévue au BP 2023 : 240 000 €

Pour rappel, la production annuelle attendue pour équilibrer le budget s'élève à environ 220 000€.

### 2.2 Section d'Investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 227 388,77 € avec comme dépense principale le remboursement du capital de la dette (135 328 €), et comme recette principale les amortissements des immobilisations (138 852,00 €).

Un virement de la section de fonctionnement d'un peu plus de 85 000 € a été prévu pour l'exercice 2023 afin de contribuer au financement du programme d'investissements prévus sur l'année.

Une étude d'opportunité et de faisabilité, d'un montant de 19 000 €, relative à la création de centrales supplémentaires sur de nouveaux sites municipaux va être lancée. Ces nouvelles installations devraient permettre l'autoconsommation de l'énergie produite, notamment au profit d'équipement municipaux à proximité.

Par ailleurs, du matériel va être acquis afin d'équiper le parc existant (environ 3 500 €).

Enfin, des travaux de réparation des installations existantes vont être réalisés pour corriger des pannes et détériorations liées à l'usure des équipements.

### 3) Budget annexe de la Salle de Spectacles du Comoedia

---

La section de fonctionnement s'équilibre à 542 409,90 € et celle d'investissement à 85 499,09 €.

La subvention d'équilibre provenant du budget principal est estimée à hauteur de 330 000 euros pour 2023. Elle sera ajustée en fin d'exercice.

La subvention d'équilibre a subi une forte hausse en 2022, conformément aux recommandations n°5 (« clarifier les obligations de service public qui reposent sur le budget annexe Comoedia ») et 6 (« rattacher l'ensemble des dépenses et recettes qui relèvent de l'activité de la salle de spectacle Comoedia au budget annexe ») de la Chambre Régionale des Comptes à l'issue de son audit mené en 2021. Le budget primitif 2023 de la salle de spectacle, à l'instar de celui de 2022 maintient l'objectif de retranscrire une vision complète et sincère des coûts de cette activité. Cela passe notamment par l'affectation des charges de personnel au budget annexe concernant les agents travaillant au Comoedia.

### 4) Budget annexe CESAme

---

La section de fonctionnement s'équilibre à 217 921,79 € et celle d'investissement à 1 797 748,53 €.

Les crédits de la section d'investissement prévoient essentiellement :

- La poursuite des travaux de rénovation et de mise en accessibilité des bâtiments réalisés sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la SEM 47 pour un montant de 1 056 000 € ;
- La suite de la mission de maîtrise d'œuvre relative au Campus des Formations.

Une subvention d'équilibre du budget principal est nécessaire à hauteur de 130 000 €.